

Département
de la CÔTE-D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
28 janvier 2025

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMÉRATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

**SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2025 – 18H
14 RUE PHILIPPE TRINQUET À
BEAUNE**

PRÉSENTS :

PRÉSIDENT : Pierre BOLZE

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud : Jean-Luc BECQUET, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Céline DANCER, Philippe JACQUELIN, Sébastien LAURENT, Jean MAREY, Jean-Pascal MONIN, Michel QUINET, Gérard ROY, Didier SAINT-EVE, Denis THOMAS, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Pascal BORTOT, Gilles CARRE, Alain CARTRON, Pascal GRAPPIN, Philippe RUPIN, Dominique VERET.

EXCUSÉS :

Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud : Sandrine ARRAULT, Carole BERNHARD, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Pascal MALAQUIN, Rémy MORIN, Alain SUGUENOT, Guy VADROT,

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Jacques BARTHELEMY, Olivier BAYLE, Valérie DUREUIL, Christophe LUCAND, Jacques MERRA, Hubert POULLOT.

POUVOIRS :

- Olivier BAYLE a donné pouvoir à Alain CARTRON
- Hubert POULLOT a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Céline DANCER

C/25/01 – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Par renvoi de l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dispositions de l'article L. 5211-39 du même code sont applicables aux syndicats mixtes constitués exclusivement d'établissement publics de coopération intercommunale.

Ainsi, le Syndicat Mixte du SCoT des Agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin doit établir un rapport annuel d'activité dans les conditions définies par cet article.

En application des dispositions précitées, le Syndicat Mixte a produit un rapport d'activité pour l'année 2024.

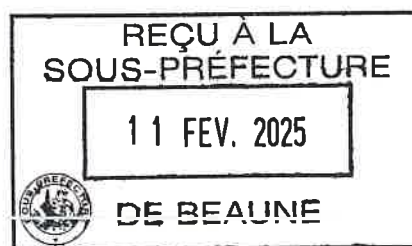
Vu les articles L. 5711-1 et L. 5211-39 du Code des Collectivités Territoriales,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2024 du Syndicat Mixte du SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin,
- **APPROUVE** le rapport d'activité annexé à cette délibération.

FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS,
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES,
POUR COPIE CONFORME,

PIERRE BOLZE
Président du Syndicat



Rapport d'activité 2024

SCoT

AGGLOMÉRATIONS DE
Beaune
Nuits-Saint-Georges
Gevrey-Chambertin



• **Edito**

Chers collègues,

La philosophie de notre SCoT est d'accompagner les communes dans l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme et de permettre à chacun de nos territoires, à chacune de nos communes, de concrétiser la vision politique de son développement.

2024 a marqué la première année de mise en œuvre opérationnelle du SCoT approuvé en 2023. Ce schéma est le fruit d'un travail collectif, mené en concertation avec les maires et les équipes municipales, au service du développement harmonieux du Sud Côte-d'Or.

Au cours de cette année, nous avons poursuivi nos efforts de proximité en organisant des rencontres sur chaque secteur. Ces échanges ont permis de décrypter les actualités législatives en matière d'urbanisme et de discuter des ajustements éventuels à apporter aux documents communaux. Ces réunions ont favorisé le dialogue entre élus d'un même secteur, permettant ainsi un développement concerté et cohérent de notre territoire.

Dans ce cadre, de nombreuses communes ont engagé des démarches de révision ou de modification de leurs plans locaux d'urbanisme. Le syndicat mixte se tient à leurs côtés pour les accompagner, dans un esprit constructif et avec une volonté constante de soutien et de collaboration.

L'actualité liée au « *Zéro Artificialisation Nette* » et à sa traduction dans les documents d'urbanisme a connu de nombreux rebondissements cette année et cela nous tiendra en haleine pendant quelques mois sûrement. Nous serons très vigilants quant à l'impact de cette mesure sur les capacités de développement et de dynamisme de notre territoire.

Nous avons déjà accompli de grandes choses ensemble, mais de nombreux défis restent à relever. L'enjeu est considérable : il s'agit de bâtir un territoire attractif et de préserver nos capacités de développement pour l'avenir.

Merci pour votre implication dans ce travail parfois un peu technique et austère, mais au combien important.

Je compte sur votre engagement et votre mobilisation pour continuer à avancer dans cette direction, dans l'intérêt de nos communes et de nos habitants.

Bien à vous,



Pierre BOLZE

Président du Syndicat Mixte
des agglomérations de Beaune,
Nuits-Saint-Georges et Gevrey-
Chambertin

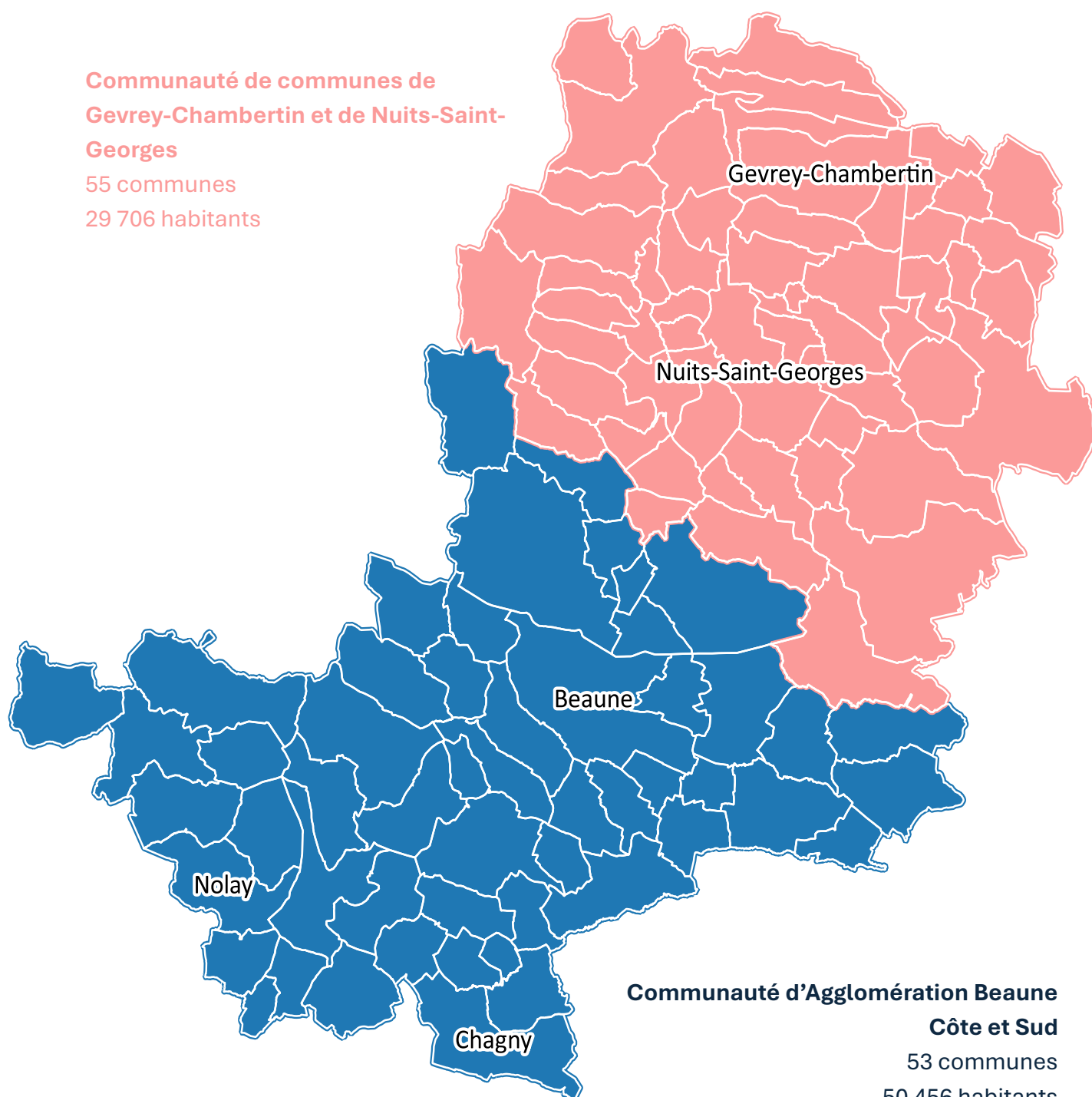
- **Présentation du territoire**

Notre territoire se compose de 2 Établissements Publics de Coopération Intercommunale. Il regroupe 108 communes et 80 162 habitants et mesure 1053 km².

**Communauté de communes de
Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges**

55 communes

29 706 habitants



Communauté d'Agglomération Beaune

Côte et Sud

53 communes

50 456 habitants

• Une coopération forte et ancienne

Dans le cadre d'une coopération locale, la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) et la Communauté de Communes du pays de Nuits-Saint-Georges ont décidé de se rassembler pour définir un projet d'aménagement pour le territoire.

Ils ont ainsi créé en 2007 le Syndicat Mixte des agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges pour élaborer et gérer un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) afin de planifier le développement et l'aménagement futur des 2 territoires.

La refonte du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Côte-d'Or suite à la loi NOTRe a élargi le territoire en incluant l'ancienne Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et la Communauté de communes du Sud dijonnais, qui ont fusionné avec la Communauté de communes du pays de Nuits-Saint-Georges pour former la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges (CCGCNCG).

Le SCoT a été mis en révision pour couvrir l'ensemble du territoire et a été approuvé le 28 juin 2023.

• Le fonctionnement du Syndicat Mixte

Le syndicat Mixte est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par les communautés membres, à raison de :

- 24 délégués pour la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud
- 13 délégués pour la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

Le comité syndical délibère sur toutes les affaires relevant des compétences du SCOT, telles qu'elles sont définies dans les statuts. Il émet notamment un avis sur les projets de documents d'urbanisme élaborés par les communes.

Il vote également le budget et le compte administratif ; mais il est aussi un lieu de débat, au sein duquel chaque délégué peut faire part de ses suggestions.

Le comité syndical est présidé par **M. Pierre BOLZE**. Le vice-président est **M. Alain CARTRON**.

Le comité syndical élit en son sein un Bureau de 12 membres, dont 7 membres sont élus parmi les délégués de la CABCS et 5 membres parmi les délégués de la CCGCNSG.

• Le comité syndical



Président
du Syndicat Mixte

Pierre BOLZE
Adjoint au maire de Beaune



Vice-Président
du Syndicat Mixte

Alain CARTRON
Maire de Nuits-Saint-Georges



Sandrine ARRAULT
Maire de Corpeau



Jean-Luc BECQUET
Adjoint au maire de Beaune



Carole BERNHARD
Conseillère municipale de Beaune



Pierre BROUANT
Maire de Corgengoux



Jean-Claude BROUSSE
Maire de Chevigny-en-Valière



Jean-François CHAMPION
Conseiller municipal de Beaune



Xavier COSTE
Conseiller municipal de Beaune



Céline DANCER
Maire de Chassagne-Montrachet



Gérard GREFFE
Maire de Ruffey-lès-Beaune



Sylvain JACOB
Maire de Savigny-lès-Beaune



Philippe JACQUELIN
Adjoint au maire de Ladoix-Serrigny



Sébastien LAURENT
Maire de Chagny



Pascal MALAQUIN
Maire de Melcisey



Jean MAREY
Maire de Vignoles



Jean-Pascal MONIN
Maire de Nolay



Rémy MORIN
Maire de Baubigny



Michel QUINET
Maire de Sainte-Marie-la-Blanche



Gérard ROY
Maire d'Aubigny-la-Ronce



Didier SAINT-EVE
Maire de Combertault



Alain SUGUENOT
Maire de Beaune



Denis THOMAS
Maire de Meursault



Guy VADROT
Maire de Santenay



Jean-Christophe VALLET
Maire de Corberon



Philippe BALIZET
Maire de Chaux



Jacques BARTHELEMY
Maire de Chamboeuf



Olivier BAYLE
Adjoint au maire de Nuits-Saint-Georges



Pascal BORTOT
Maire de Saulon-la-Chapelle



Jacky MERRA
Conseiller municipal de Gevrey-Chambertin



Gilles CARRE
Maire de Couchey



Valérie DUREUIL
Maire de Magny-lès-Villers



Pascal GRAPPIN
Maire de Villebichot



Christophe LUCAND
Maire de Gevrey-Chambertin



Hubert POULLOT
Maire de Saint-Philibert



Philippe RUPIN
Adjoint au maire de Saulon-la-Rue



Dominique VERET
Maire de Corgoloin

- **Bilan financier 2024**

Le budget primitif 2024 a été voté le 27 mars 2024, pour des montants de 169 748,88 € en section fonctionnement et de 122 217,66 € en section d'investissement.

Cela correspond à une participation de 2,07 € par habitant, réparti comme suit :

- 65% pour la CABCS
- 35% pour la CCGCNSG

- **3 comités syndicaux en 2024 :**

⇒ **Mercredi 6 mars 2024 :**

- *Présentation du rapport d'activité 2023*
- *Débat d'Orientation Budgétaire 2024*
- *Points divers*

⇒ **Mercredi 27 mars 2024 :**

- *Budget principal compte de gestion 2023*
- *Compte administratif et affectation des résultats 2023 – Budget principal*
- *Budget primitif principal – Exercice 2024*
- *Répartition de la contribution année 2024*
- *Avis sur le projet de modification n°1 du SRADDET de la région Bourgogne–Franche – Comté*
- *Avis sur le projet de modification n°2 du SRADDET de la région Bourgogne–Franche – Comté*

⇒ **Mercredi 18 septembre 2024 :**

- *Avis sur le projet de PLU de Broindon*
- *Points divers*

• L'accompagnement des procédures

Au 31 décembre 2024, 81 communes sont couvertes par un document d'urbanisme approuvé :

- 70 communes sont dotées d'un Plan local d'Urbanisme
- 11 communes sont couvertes par une Carte Communale

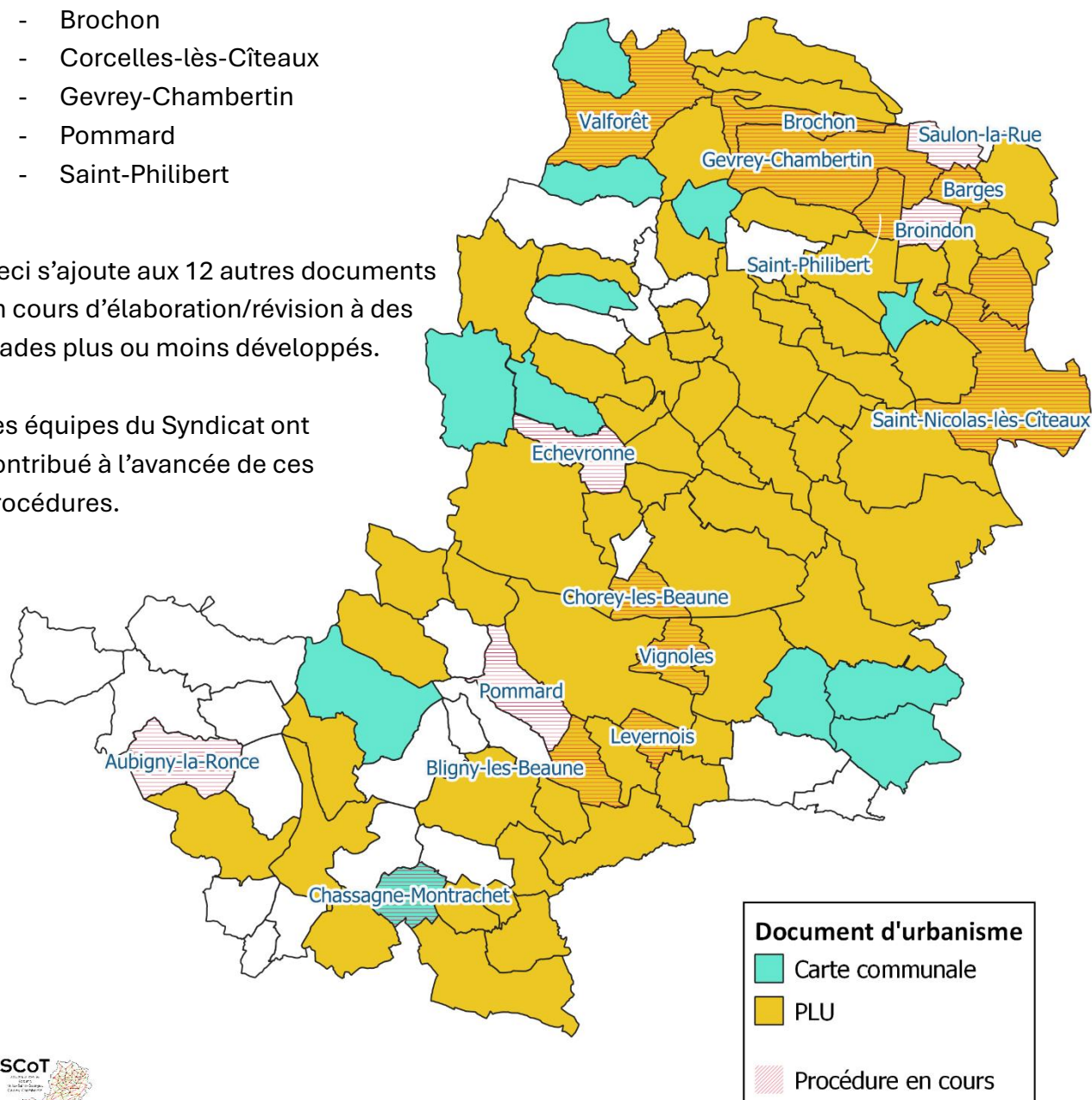
Cela suppose que 27 communes sont régies par le Règlement National d'Urbanisme.

En 2024, ce sont 6 communes qui ont prescrit révision de leur document afin, notamment, de le mettre en compatibilité avec le SCoT approuvé :

- Barges
- Brochon
- Corcelles-lès-Cîteaux
- Gevrey-Chambertin
- Pommard
- Saint-Philibert

Ceci s'ajoute aux 12 autres documents en cours d'élaboration/révision à des stades plus ou moins développés.

Les équipes du Syndicat ont contribué à l'avancée de ces procédures.



- **La réalisation des premières analyses de compatibilité**

L'année 2024 fut également marquée, d'une part, par la réalisation d'analyses de compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les grandes orientations définies dans le SCoT approuvé le 28 juin 2023, et, d'autre part, par la réalisation de **12** réunions territoriales visant à rencontrer les élus des communes du territoire pour leur présenter les grands objectifs du SCoT, notamment au niveau de l'économie du foncier.

Les analyses de compatibilité mentionnées plus haut se sont, pour l'instant, concentrées sur le territoire de la CCGCNSG, qui possède de nombreux documents d'urbanisme locaux anciens, élaborés bien des fois sous la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, et ne tenant pas compte de la nécessaire économie du foncier à réaliser.

Au 31 décembre 2024, **31** analyses de compatibilité des documents d'urbanisme ont été transmises aux communes concernées.

- **La participation aux démarches partenariales**

Les Climats du vignoble de Bourgogne

Le Syndicat Mixte a poursuivi sa participation aux instances mises en place par les Climats du Vignoble de Bourgogne, notamment la Commission Impact VUE, et le Cotech correspondant, réunissant également les services de l'État et de la Métropole de Dijon, œuvrant notamment à la définition d'une mission de concertation portant sur la préservation de la VUE des Climats – Patrimoine mondial.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de développement Durable et d'Égalité des territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Bourgogne – Franche-Comté a été approuvé le 16 septembre 2020.

En 2022, la région Bourgogne-Franche-Comté a engagé 2 modifications du document visant, d'une part, à intégrer des objectifs de sobriété foncière issus de la loi Climat et Résilience de 2021, et d'autre part, à préciser la trame Verte et Bleue.

Le Syndicat Mixte a été sollicité en février 2024 afin d'émettre des avis sur ces projets de modification du SRADDET.

Un avis défavorable fut émis concernant la modification visant à l'intégration des objectifs de modération de la consommation foncière, en raison d'un taux d'effort demandé trop important au regard du dynamisme du territoire.

Un avis favorable avec réserves fut émis sur le projet de modification n°2, concernant le volet Trame Verte et Bleue.

